



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2021

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.

Membres présents : tous les conseillers en exercice sauf Jean-Mary Pétrequin, absent excusé. Eric Perrey est arrivé à 20h25.

Secrétaire de séance : Claudine Bunod

Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 11 juin 2021 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pose d'un défibrillateur

Exposé des motifs : Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 précise les types ainsi que les catégories d'Établissements Recevant du Public (ERP) qui sont tenus de se munir d'un défibrillateur automatisé externe.

Le texte est entré en vigueur le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4, dont la salle communale de St Julien les Montbéliard fait partie.

En 2020, PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) a lancé des consultations auprès de plusieurs fournisseurs, et recommande la société « Franche Comté Défibrillateur » pour son rapport Prix / Prestations. Le forfait comprend :

- Installation
- Information auprès des habitants et formation à l'utilisation
- Intervention dans les 12h en cas de soucis ou d'utilisation
- Maintenance annuelle et préventive 3 fois par an
- Maintenance à péremption

Le devis proposé est de 1250 € HT pour l'installation, la formation et la maintenance, auquel s'ajoute 312 € HT de coût de raccordement électrique, soit un total de 1562 € HT.

Après étude de la zone autour de la salle communale, la proposition est d'installer le défibrillateur coté Grande rue, près de la porte du garage de l'association Fleurissement. Le défibrillateur sera visible depuis la rue, et toute personne aura accès au défibrillateur en cas de nécessité.

Daniel Picquart ajoute qu'en cas de besoin, il possède un brevet de secouriste, et que le club de plongée dont il est dépositaire des accessoires, possède également un défibrillateur semi-automatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, le devis pour l'installation du défibrillateur, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son installation.

Projet de Contrat Etat-ONF

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF dans lequel sont notamment prévus les deux points suivants :

« - Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.

- Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

L'association départementale des Communes forestières du Doubs estime que cela conduira à une augmentation des frais de garderie d'un tiers dans les années à venir, ainsi qu'à la suppression de près de 500 postes à l'ONF.

Compte tenu des impacts sur la gestion de la forêt et le budget des communes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre une délibération afin de demander aux ministres concernés le retrait de ces mesures.



Procès-Verbal de mise à disposition de parcelles pour piste cyclable Bart - St Julien les Montbéliard

Dans le cadre de sa politique de déplacements en mode doux, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a réalisé une voie verte qui relie les communes de Bart à Saint-Julien-Lès-Montbéliard. Le tracé retenu emprunte des chemins communaux forestiers existants.

Cette voie verte a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2018. Le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Un procès-verbal signé par PMA et St Julien précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le procès-verbal est présenté au Conseil Municipal, il est également disponible pour consultation en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer Procès-Verbal mise à disposition parcelles pour la piste cyclable Bart - St Julien les Montbéliard.

Marché du soir à Saint Julien vendredi 17 septembre 2021

Saint Julien accueillera un marché du soir organisé par PMA vendredi 17 septembre, de 17h à 22h, autour de la Fontaine. Les rues de la Fontaine, rue de l'école et rue des Ouchottes seront fermées à la circulation de 12h à 24h ce jour-là.

Une première réunion de préparation s'est tenue jeudi 15 juillet afin de lister les tâches de responsabilité de la commune.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 27 aout à 20h en salle communale pour affecter à chacun les tâches à réaliser le jour du marché. Nous avons besoin de volontaires avant, pendant et après le marché, le montage, le démontage, et le bon déroulement du marché. Tous les volontaires sont bienvenus, ils peuvent se faire connaître auprès de Florence Zinck ou la mairie, et participer à la réunion de préparation du 27 aout.

Informations et Questions Diverses

➤ **Réception des Travaux Enfouissement des réseaux secs le 1/7/2021**

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs Grande rue sont terminés et la réception a eu lieu avec la maîtrise d'ouvrage (sauf Orange absent) le 1^{er} juillet 2021.

➤ **Contrôle Aire de jeux**

L'aire de jeux de St Julien doit être contrôlée tous les ans par un organisme officiel. Ce contrôle a été réalisé par l'APAVE courant juin, et n'a pas fait apparaître d'anomalies ou défauts. Il est demandé d'afficher de manière visible la tranche d'âge d'utilisation du toboggan (réservé aux enfants de 3 à 12 ans).

➤ **Bus Collège Rentrée scolaire 2021**

La mairie a demandé une modification pour le passage du bus le matin à 7h27. L'arrêt se fera « Route d'Echenans », et non plus en face de la mairie, ceci afin d'éviter le demi-tour que doit faire le bus chaque matin au niveau de la rue de la Fontaine. Dès que les horaires et plans seront publiés par PMA et la société de bus Evolity, une information sera envoyée aux habitants par la mairie.

➤ **Changement d'application smartphone pour les informations diffusées par la mairie**

À la suite de l'arrêt de l'application smartphone « Vivre Ici », la mairie a décidé d'utiliser l'application « Panneau Pocket » pour informer les habitants. Un flyer d'information sera distribué avec le bulletin d'information municipal de la rentrée.

➤ **Bail de Chasse**

Daniel Picquart, président de l'ACCA (Association des chasseurs de St Julien), nous informe du souhait de l'association de faire évoluer le bail, pour lever l'interdiction de chasser les samedi et dimanche après 13h dans la zone « Le Grand Bois ». La raison de la demande est une augmentation des dégâts causés par un trop grand nombre de sangliers. La prise en charge des indemnités demandées par les agriculteurs incombe en partie aux associations de chasse et sont en augmentation.

Afin d'avoir des informations plus détaillées sur ces augmentations, le gain envisagé par une ouverture plus grande du créneau de chasse, Eric Perrey réunira une commission pour étudier les possibilités qui offrent le meilleur compromis.

La séance est levée à 22h00